plus grand commandement. Comme tout ce que comme un disciple, mais comme un tentateur. Dieu a commandé est grand, quelle que sera sa

dire toute tentative nouvelle; mais la malveil- réponse, il y trouvera prétexte à calomnie, et lance et l'envie dont ils sont animés, entretien- affirmera qu'il en est un autre plus grand de nent leur impudence. Un des docteurs de la Loi beaucoup. Ainsi celui qui sait et questionne, non vient donc questionner Jésus, non pas avec le pour s'instruire, mais uniquement pour condésir de s'instruire, mais pour le tenter, pour naître si celui qu'il questione possède le savoir, voir s'il sait ce qu'il lui demandera; quel est le ressemble aux Pharisiens, il vient non pas

mandatum; non de mandatis interrogans, sed quod sit non quasi discipulus, sed quasi tentator accedit. primum magnumque mandatum; ut cum omnia quæ

sæ partis factionem viderant subrutam, debuerant exem- Deus mandaverit magna sint, quiquid ille responderit, plo moneri, ne ultra molirentur insidias : sed maleyo- occasionem habeat calumniandi, aliud asserens magnum lentia et livor nutrit impudentiam. Interrogat unus ex esse de pluribus. Quicumque igitur novit et interrogat legis doctoribus, non scire desiderans, sed tentans, an non voto discendi, sed studio cognoscendi, an noverit interrogatus nosset quod interrogabatur, quod sit majus ille qui responsurus est, in similitudinem Pharisacorum

LIVRE QUATRIÈME

Penant que les Pharisiens étaient là assem- piré par le Saint-Esprit. La preuve alléguée par blés, Jeus leur fit cette question : Que vous le Sauveur est tirée du Psaume cent neuf. Or si semble du Christ? de qui est-il Fils? Ils lui le Seigneur est appelé Seigneur de David, cela réponirent : de David. Et comment donc, ajouta- veut dire, non qu'il est né de David, mais au t-il, avid en esprit l'appelle-t-il son Seigneur, contraire, qu'engendré de toute éternité par son en dant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Père, il existe bien avant son Père selon la chair. Ass/ez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie Pour se tirer de cette question qui les embarrédit vos ennemis à vous servir de marchepied? rasse, les Juiss ont imaginé une foule de contes Silonc David l'appelle son Seigneur, comment absurdes. Ils prétendent qu'Abraham eut un sere-il son fils? » Ibid. 41 Seqq. En se rassem- viteur qui aurait été père d'Éliéser de Damas; ant pour tenter Jésus, ces hommes qui essayent que le Psaume aurait été écrit au nom de ce prendre celui qui est la vérité même dans personnage, qui raconterait ainsi, qu'après le surs questions insidieuses, lui fournissent l'oc- massacre des cinq rois, le Seigneur Dieu aurait tasion de les confondre. Les voici interrogés à dit à son Seigneur Abraham : « Asseyez-vous à leur tour sur le Christ; on leur demande de qui ma droite, jusqu'à ce que j'aie réduit vos enneil est fils. Cette question de Jésus nous sert tou- mis à vous servir de marchepied. » Genes. xiv. jours contre les Juifs. Ceux-ci en effet, tout en Demandons-leur : Comment Dieu a-t-il pu dire à econnaissant que le Christ doit venir, soutien- Abraham ce qui suit : « La principauté qui est ent que ce sera simplement un homme, d'une avec vous paraîtra clairement au jour de gande sainteté il est vrai, issu de la race de votre puissance, au milieu de la gloire des saints. lvid. A l'exemple du Seigneur posons leur donc Je vous ai engendré de mon sein, avant l'étoile cte question : Si c'est simplement un homme, du matin; et : « Le Seigneur a juré, et il ne se se'est seulement le fils de David, comment repentira pas : Vous êtes le prêtre éternel selon l'id l'appelle-t-il son Seigneur, non pas par l'ordre de Melchisédech? » Obligeons-les à nous reur, ni de son propre mouvement, mais ins- dire comment Abraham a pu être engendré

cens : Quid vobis videtur de Christo, cujus filius est? icunt ei : David. Ait illis : Quomodo ergo David in nos scabellum pedum tuorum? Si ergo David vocat eum)ominum, quomodo filius ejus est? » Qui ad tentandum esum fuerant congregati, et veritatem fraudulenta nterrogatione capere nitebantur, occasionem præbuerunt confutationis suce. Interroganturque [Al. Interrogatur] le Christo cujus filius sit. Interrogatio Jesu nobis proficit usque hodie contra Judæos. Et hi enim qui confitentur Christum esse venturum, hominem simplicem et sanctum virum asserunt de genere David. Interrogemus ergo eos David, quomodo David vocet eum Dominum suum, non erroris incerto, nec propria voluntate; sed in [Al. tacet Et respondere cogamus, quomodo Abraham ante Lucife-

« Congregatis autem Pharisæis, interrogavit eos Jesus in Spiritu sancto. Testimonium autem quod posuit, de centissimo nono Psalmo sumptum est. Dominus igitur David vocatur, non secundum id quod de eo natus est, piritu vocat eum Dominum, dicens : Dixit Dominus sed juxta id quod natus ex Patre semper fuit, præveniens Jomino meo, Sede a dextris meis, donec ponam inimicos ipsum carnis suæ Patrem. Judæi ad deludendam interrogationis veritatem frivola multa confingunt, vernaculum Abrahæ asserentes, cujus fuerit filius Damascus Eliezer: et ex ipsius persona scriptum psalmum, quod post cædem quinque regum, Dominus Deus Domino suo dixerit Abrahæ: « Sede ad dexteram meam, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum » Genes. xIV. Quos interrogemus : Quomodo Deus dixerit Abrahæ ea quæ sequuntur: « Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus sanctorum, ex utero ante Luciferum docti a Domino; si simplex homo est, et filius tantum genui te;» et «Juravit Dominus, et non pœnitebit eum: tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedec?» avant l'étoile du matin, et être prêtre selon il se sert dans cette phrase : « Les Stribes et les la dîme du butin.

Ibid. 46. Les Pharisiens et les Sadducéens qui cherchaient un prétexte à le calomnier, et espionnaient ses paroles pour y trouver quelque chose qui leur donnât prise sur lui, voyant leurs ruses éventées et leurs intentions percées à jour, ne l'interrogeront plus désormais, mais ils emploieront ouvertement la violence, et le livreront à la puissance romaine. D'où nous pouvons conclure que si l'envie est quelquefois impuissante, mandent de grandes choses, et ne font pas mme elle s'endort difficilement.

disciples leur dit : Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc le sens spirituel. et faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font; car ils disent, mais ne font pas. » Matth. XXIII. 1 Seqq. Quoi de plus doux, quoi de plus bénin que le Sauveur? Les Pharisiens s'acharnent à le tenter; leurs pièges sont brisés, et pour parler avec le Psalmiste : « Leurs flèches sont comme celles des petits enfants qui ne blessent qu'eux-mêmes, » Psalm. LXIII. 8; et néanmoins par respect pour la dignité sacerdotale, il exhorte le peuple à leur rester soumis, et à tenir compte, non de leurs œuvres, mais de leur enseignement. Par le mot « chaire » dont

rum genitus sit; et sacerdos fuerit secundum ordinem hortatur populos ut subjiciantur eis, non opera, sec Melchisedec : pro quo Melchisedec obtulerit panem et vinum, et a quo decimas prædæ acceperit.

« Et nemo poterat ei respondere verbum; neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare.» Pharisæi et Sadducæi quærentes occasionem calumniæ, et verbum aliquod invenire, quod pateret insidiis, quia in sermonibus confutati sunt, ultra non interrogant, sed apertissime comprehensum, Romanæ tradunt potestati. Ex quo intelligimus venena invidiæ posse quidem superari, sed difficile conquiescere.

« Tunc Jesus locutus est ad turbas et ad discipulos suos, dicens: Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisæi; omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite; secundum opera vero eorum nolite facere. Dicunt enim, et non faciunt. » Quid mansuetius, quid benignius Domino? Tentatur a Pharisæis, confringuntur insidiæ eorum, et secundum Psalmistam : «Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum » Psal. LXIII. 8, et nihilominus propter sacerdotii et nominis dignitatem

l'ordre de Melchisédech, lui pour qui Melchi- Pharisiens sont assis sur la chaire le Moïse, » sédech offrit le pain et le vin, et duquel il reçut il désigne la doctrine de la Loi. Nois devons donc prendre aussi dans le sens de detrine les « Et personne ne put lui répondre; et depuis mêmes expressions employées par le Fsalmiste. ce jour-là, nul n'osa plus lui faire de question. » « Il ne s'est point assis dans la chaire de pestilence, » Psalm. 1. 1, et par l'Évangélite : « Il renversa les chaires de ceux qui vendaent des colombes. » Supra XXI et Marc. XI.

« Ils lient des fardeaux pesants et impssibles à porter, et ils les mettent sur les épaus des hommes, mais ils ne veulent pas les remer du bout du doigt. » Ibid. 4. Ceci s'applique l'une manière générale à tous les maîtres qui omles petites. Remarquez que toutes ces ches. « Alors Jésus s'adressant au peuple et à ses épaules, doigt, fardeaux et liens servant à aacher les fardeaux, doivent être entendues das

> « Au reste, ils font toutes leurs actions pou être vus des hommes. » Ibid. 5. Ainsi quiconqui n'agit que pour être vu des hommes, est un Scribe et un Pharisien.

« C'est pourquoi ils affectent de porter des bandes plus larges que les autres, et d'avoir des franges plus longues. Ils aiment les première places dans les festins, et les premières chaire dans les synagogues; ils aiment à être salué dans les places publiques et à être appelés rabi par les hommes. Ibid. 6 segg. Malheur à nou qui avons hérité des vices des Pharisiens. Aprè

doctrinam considerantes. Quod autem ait : « Super ca thedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisæi : » per cathedram doctrinam Legis ostendit. Ergo et illud quod dicitur in Psalmo: « In cathedra pestilentiæ non sedit» Psal. I, 1. Et: « Cathedras vendentium columbas evertit » Supra xxi; Mar. xi doctrinam debemus accipere.

« Alligant autem onera gravia et importabilia, et imponunt in humeros hominum; digito autem suo nolunt ea movere. » Hoc generaliter adversus omnes magistros, qui gravia jubent, et minora non faciunt. Notandum autem quod et humeri, et digitus, et onera, et vincula, quibus alligantur onera, spiritualiter intelligenda sunt.

« Omnia opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus. » Quicumque igitur ita facit quodlibet, ut videatur ab hominibus, Scriba et Pharisæus est.

« Dilatant enim phylacteria sua, et magnificant fimbrias. Amant autem primos recubitus in coenis, et primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro, et vocari ab hominibus Rabbi. » Væ nobis miseris, ad quos Pharisæol'intermédiaire de Moïse, le Seigneur avait leur ministère. Le Seigneur avait dit tout à ajouté: « Vous les lierez sur votre main, et l'heure d'une manière générale : « Ils font toutes vous les porterez sur votre front devant vos leurs actions pour être vus des hommes; » il va yeux. » Deut. vi. 8, ce qui signifie : Que mes maintenant reprendre cette accusation en détail. prescriptions soient toujours sur votre main, Ces bandes où était écrit le décalogue, s'appepour les mettre en œuvre, et devant vos yeux laient phylactères, et quiconque les possédait, pour les méditer jour et nuit. Or par suite d'une fausse interprétation, les pharisiens et une protection; insensés qui ne comprenaient s'étaient mis à écrire sur des parchemins le Décalogue de Moïse qu'ils repliaient et liaient sur leur front, ce qui leur faisait une sorte de couronne, de manière à les avoir sans cesse littéralement sous les yeux, coutume observée encore aujourd'hui parmi nous, des petites encore aujourd'hui par les Indiens, les Perses femmes superstitieuses (qui ont il est vrai le et les Babyloniens; et celui qui s'en était ainsi zèle de Dieu, mais un zèle qui n'est pas selon la revêtu, passait dans le peuple pour un homme religieux. Moïse avait en outre prescrit aux Juifs, Num. xv, d'attacher des franges couleur d'hyacinthe aux quatre coins de leurs manteaux, pour faire reconnaître le peuple d'Israël, et le distinguer des autres peuples par une différence dans le vêtement, comme il l'était déjà dans son corps par la circoncision, caractère particulier de la nation juive. Or ces maîtres superstitieux, courtisans de la faveur populaire, avides de gagner les bonnes grâces des femmelettes, se faisaient de longues franges, au milieu desquelles ils attachaient des épines très aiguës, sans doute pour se faire rappeler par leurs piqures dans la marche ou le repos, à leurs

rum vitia transierunt. Dominus cum dedisset mandata Legis per Moysen, ad extremum intulit : « Ligabis ea in manu tua, et erunt immota ante oculos tuos » Deut. vi, 8. Et est sensus: Præcepta mea sint in manu tua, ut opere compleantur; sint ante oculos tuos, ut die ac nocte mediteris in eis. Hoc Pharisæi male interpretantes, scribebant in membranulis Decalogum Moysi, id est decem verba Legis, complicantes ea, et ligantes in fronte et quasi coronam capitis facientes, ut semper ante oculos moverentur; quod usque hodie Indi, Persæ, et Babylonii faciunt; et qui hoc habuerit, quasi religiosus in populis judicatur. Jusserat quoque aliud Moyses Num. xv ut in quatuor angulis palliorum hyacinthinas fimbrias facerent, ad Israelis populum dignoscendum, ut quomodo in corporibus circumcisio signum Judaicæ gentis daret, ita et vestis haberet aliquam differentiam. Superstitiosi magistri captantes auram popularem, atque ex mulierculis sectantes lucra, faciebant grandes fimbrias, et acutissimas in eis spinas ligabant, ut videlicet ambulantes et sedentes interdum pungerentur, et quasi hac admonitio-

avoir donné les prescriptions de la loi par devoirs envers le Seigneur et aux fonctions de possédait au dire des pharisiens, une sauvegarde point que c'est dans le cœur et non sur le corps qu'il faut les porter; car l'armoire et le coffre renferment des livres sans avoir pour cela la connaissance de Dieu. Ne voyons-nous pas science) Rom. x, se faire de même des amulettes avec de petits évangiles, du bois de la croix, et autres choses semblables. Elles rejettent le moucheron et avalent le chameau, infra eodem. C'était cette frange, mais petite et courte, prescrite par la loi, que la femme atteinte d'une perte de sang toucha dans le manteau du Sauveur, Supra ix, et Luc. viii. Elle ne fut point attirée par les épines des pharisiens, elle fut guérie par le contact du Sauveur. Et tandis qu'ils élargissent outre mesure leurs phylactères et allongent leurs franges, pour capter la faveur et l'estime publique, le Sauveur leur reproche d'ailleurs de rechercher les premières places à table, les premières chaires dans les synagogues, d'être

> ne retraherentur ad officia Domini, et ministeria servitutis ejus. Quia ergo dixerat Dominus : « Omnia opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus; » quod generaliter accusarat, nunc per partes dividit. Pictariola illa Decalogi phylacteria vocabant; quod quicumque habuisset ea, quasi ob custodiam et monimentum sui haberet : non intelligentibus Pharisæis quod hæc in corde portanda sint, non in corpore; alioquin et armaria, et arcæ habent libros, et notitiam Dei non habent. Hoc apud nos superstitiosæ mulierculæ, in parvulis Evangeliis, et in crucis ligno, et istiusmodi rebus (quæ habent quidem zelum Dei, sed non juxta scientiam) Rom. x usque hodiefactitant, culicem liquantes, et camelum glutientes Infra eodem, Istiusmodi erat fimbria parva et brevis ex Lege præcepta, quam et mulier illa quæ sanguine fluebat, tetigit in pallio Domini supra IX, Luc. vm; sed non est compuncta superstitiosis sentibus Pharisæorum; magisque sanata ad tactum ejus. Cumque superflue dilatent phylacteria, et magnas faciant fimbrias, gloriam captantes ab hominibus, arguuntur in reliquis, cur quærant primos

publiquement des gourmands et des vaniteux, son âge, et nous ne prétendons nullement par

vous êtes tous frères. N'appelez aussi personne sur la terre votre Père, parce que vous n'avez faites pas appeler maîtres, parce que vous n'avez qu'un maître qui est le Christ. Celui qui d'être appelés abusivement pères et maîtres. est le plus grand parmi vous, sera le serviteur des autres. Car quiconque s'élève, sera abaissé; et quiconque s'abaisse, sera élevé. » Ibid. 8 Christ. Père, parce que tout est de lui; maître, parce que tout est par lui, ou parce que nous avons tous été réconciliés à Dieu, par le sacrifice qu'il a fait de sa chair. On demande

accubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis; et aliud indulgentia. Nos si hominem patrem vocamus, dicitur. Denique sequitur:

magister vester; omnes autem vos fratres estis. Et ne per adoptionem dii [Al. dei] vocentur, et filii: ita patrem nolite vocare vobis super terram; Unus est et unus et pater et magister, non præjudicat aliis, ut enim Pater vester, qui in cœlis est. Nec vocemini ma- abusive appellentur patres et magistri. gistri, quia magister vester unus est, Christus. Qui major est vestrum, erit minister vester. Qui autem se exaltaverit, humiliabitur, et qui se humiliaverit, exaltabitur. » Nec magister, nec pater vocandus est alius, nisi Deus Pater et Dominus noster Jesus Christus. Pater, comeditis domus viduarum, orationes longas orantes, quia ex ipso sunt omnia. Magister, quia per ipsum propter hoc amplius accipietis judicium! » Habentes omnia; vel quoniam per dispensationem carnis ejus, omnes reconciliati sumus Deo. Quæritur quare adversum hoc præceptum, doctorem gentium Apostolus esse de Virgine; sed dum prædam de subjecta sibi se esse dixerit II Cor. v; Coloss. 1; aut quomodo vulgato sermone, maxime in Palæstina et Ægypti monasteriis se invicem Patres vocent? Quod sic sol-

et de le faire appeler par les hommes « Rabbi, » là le reconnaître pour l'auteur de nos jours. De mot hébreu qui signifie « maître » en latin. Il même nous pouvous donner à quelqu'un le titre de maître, parce qu'il représente pour « Mais pour vous, ne vous faites pas appeler nous le maître véritable. Et pour ne point Rabbi, car vous n'avez qu'un seul maître et m'étendre à l'infini, de même que Dieu un par nature et le Fils un également, n'empêchent pas d'autres d'être appelés par adoption dieux et qu'un père qui est dans les cieux. Et ne vous fils, de même, quoiqu'il n'y ait qu'un père et qu'un maître, cela n'empêche pas d'autres

« Mais malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui fermez aux hommes le rovaume des cieux; car vous n'y entrez pas vous-mêmes. seqq. Nul autre ne doit être appelé maître ou et vous n'y laissez pas entrer ceux qui le père que Dieu le Père et Notre-Seigneur Jésus- désirent. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui sous prétexte de vos longues prières, dévorez les maisons des veuves; c'est pour cela que vous recevrez une condamnation plus rigoureuse. » Ibid. 13. 14. Les scribes et pourquoi, contrairement à ce précepte, l'Apôtre les pharisiens, possédant la connaissance de la s'est qualifié lui-même de docteur des nations, loi et des prophètes, savent que le Christ est Il Corinth. v, et Coloss. 1., et pourquoi les Fils de Dieu, ils n'ignorent pas qu'il est né d'une religieux, surtout dans les monastères de vierge; mais tandis qu'ils ne cherchent qu'à Palestine et d'Égypte, se donnent ordinairement pressurer le peuple qu'ils dominent, ils n'entrent le nom de Pères. Voici la réponse : Autre chose pas eux-mêmes dans le royaume des cieux, et est d'être père ou maître par la nature, autre ne permettent pas d'y entrer à ceux qui le chose de l'être par une simple fiction de langage. pourraient. C'est le reproche que le Seigneur Quand nous donnons à un homme le nom de leur adresse par la bouche du prophète Osée : père, c'est un hommage que nous rendons à « Les prêtres ont intercepté la voie, ils ont tué

in publico gulam sectentur et gloriam; et vocentur ab honorem ætati deferimus, non auctorem nostræ ostenhominibus « Rabbi » quod Latino sermone « magister » dimus vitæ. Magister quoque dicitur ex consortio veri magistri. Et ne infinita replicem, quomodo unus per « Vos autem nolite vocari Rabbi : Unus est enim naturam Deus et unus Filius, non præjudicat cæteris

« Væ autem vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia clauditis regnum coelorum ante homines. Vos [Al. ipsi] enim non intratis, nec introeuntes sinitis intrare. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia Scribæ et Pharisæi Legis Prophetarumque notitiam, sciunt Christum esse Filium Dei : non ignorant natum plebe appetunt, nec ipsi introeunt regna cœlorum, nec eos qui poterant, intrare permittunt. Hoc est quod in Osee propheta arguit : « Absconderunt Sacerdotes viam vitur : Aliud esse natura patrem vel magistrum, interfecerunt Sicimam » Osee vi, 9. Et rursum :

ferme le royaume des cieux.

yous. » Ibid. 15. Nous ne déployons pas le même zèle à conserver les choses que nous avons cherchées, qu'à nous les procurer. Les Scribes et les Pharisiens parcourant tout l'univers aussi bien pour faire du commerce ou retirer profit de leurs disciples, que pour simuler la sainteté, se montraient fort zélés pour faire un prosélyte parmi les Gentils, c'est-à-dire, pour agréger au peuple de Dieu un étranger et un incirconcis. Mais ce dernier qui, au temps où il était païen, n'était coupable que de simple erreur, et n'était qu'une fois fils de l'enfer, voyant les vices de ses maîtres, et comprenant que leurs œuvres démentent ce que leur bouche enseigne, retourne à son vomissement, et redevenu gentil, méritera un plus grand châtiment en sa qualité de prévaricateur. On dit : fils de l'enfer, dans le même sens que fils de perdition, fils du siècle. Chacun en effet s'appelle fils de celui dont il fait les

« Sacerdotes non dixerunt, ubi est Dominus » Osee IV? Vel certe omnis magister qui scandalizat malis operibus discipulos suos, claudit ante eos regnum cœlorum.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum, et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quam vos. » Non eo studio servamus quæsita, qu) quærimus. Scribæ et Pharisæi totum lustrantes orbem, propter negotiationes, vel diversa lucra tam a discipulis captanda, quam per imaginem sanctitatis, studium [Al. studii l habebant de gentibus facere proselytum, id est, advenam, et incircumcisum miscere populo Dei. Sed qui ante, dum esset ethnicus, simpliciter errabat, et erat semel filius gehennæ, videns magistrorum vitia, et intelligens destruere eos opere, quod verbis docebant, revertitur ad vomitum suum; et gentilis factus, quasi prævaricator, pæna majori dignus erit. Filius autem vocatur gehennæ, quomodo filius perditionis, et filius huius sæculi. Unusquisque enim cujus opera agit, ejus filius appellatur.

sur le chemin de Sichem. » Osé. vi, 9. Et dites : si un homme jure par le temple, cela encore : « Les prêtres n'ont point dit où est le n'est rien; mais s'il jure par l'or du temple, il Seigneur. » Osé, rv. Tout maître qui scandalise doit payer. Insensés et aveugles! lequel est le ses disciples par des œuvres perverses, leur plus grand de l'or ou du temple qui sanctifie l'or? Et si quelqu'un jure par l'autel, cela n'est « Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypo- rien; mais s'il jure par le don qui est sur l'autel, crites, qui parcourez la mer et la terre pour il doit payer. Aveugles! lequel est le plus grand faire un prosélyte; et après qu'il l'est devenu, du don ou de l'autel qui sanctifie le don? Celui vous le rendez fils de l'enfer deux fois plus que donc qui jure par l'autel, jure par l'autel et par tout ce qui es dessus. Et celui qui jure par le temple, jure par le temple, et par celui qui y habite. Et celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis. » Ibid. 16. Seqq. Nous avons exposé plus haut, ce que signifiait, selon nous, la tradition des Pharisiens, disant : « Tout ce que j'offre de mon bien, vous servira. » Le Seigneur condamne maintenant une double tradition des Pharisiens, n'ayant l'une et l'autre qu'un même but, la satisfaction de leur avarice, et montre qu'ils agissent en tout ce qu'ils font, dans une pensée de lucre et non dans la crainte de Dieu. De même qu'il les avait signalés tout à l'heure, comme cherchant par de plus larges phylactères et de plus longues franges à acquérir un renom de sainteté, par ce renom de sainteté, la gloire, et et par la gloire, la fortune; de même, il les convainc d'être professeurs coupables d'impiété dans cette autre tradition qu'ils ont imaginée. « Malheur à vous, conducteurs aveugles qui D'après eux en effet, quelqu'un dans une discus-

juraverit per templum, nihil est; qui autem juraverit in auro templi, debitor est. Stulti et cæci, quid enim majus est, aurum, an templum quod sanctificat aurum? Et quicumque juraverit in altari, nihil est : quicumque autem juraverit in dono, quod est super illud, debet. Cæci, quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum? Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, et in omnibus quæ super illud sunt. Et quicumque juraverit in templo, jurat in illo, et in eo qui habitat in ipso. Et qui jurat in cœlo, jurat in throno Dei, et in eo qui sedet super eum. » Supra, ut nobis visum est, exposuimus quid significaret traditio Pharisæorum dicentium : « Domum quodcumque est ex me, tibi proderit : » nunc duplex, et ad unam avaritiæ occasionem trahens, Pharisæorum traditio condemnatur, ut arguantur cuncta pro lucro facere, et non pro timore Dei. Sicut enim in phylacteriis et fimbriis dilatatis opinio sanctitatis captabat gloriam, et per occasionem gloriæ quærebat lucra : sic alia traditionis inventa stropha, impietatis arguit præceptores. Si « Væ vobis, duces cæci, quia dicitis : quicumque quis in contentione, seu in aliquo jurgio, vel in causæ

sion, une contestation, un différend, ou autre est lumineux, il éclaire les yeux, » Psalm. xvIII. était-il convaince de mensonge, on ne pouvait aussitôt une somme égale à celle sur laquelle portait son serment. Autre tradition : Quelles victimes, la fleur de farine et autres choses qu'on offre à Dieu sur l'autel, on en exigeait grand que l'or qui est sanctifié par le temple et de Dieu, mais le désir de s'enrichir.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypo-

ambiguo, jurasset in templo, et postea convictus esset dicentem : « Mandatum Domini lucidum, illuminans perjurii reum nemo tenebat [Al. retinebat]; sin quam aurum, quod sanctificatur a templo, et altare cupiditatem.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia decimatis mentham et anethum et cyminum, et reliquistis quæ graviora sunt Legis, judicium, et misericordiam

question litigieuse, jurait-il par le temple, et 9, sont parfaitement clairs par eux-mêmes et demandent à être accomplis sans tarder. Tels sont: lui en faire aucun crime. Mais au contraire, Vous ne commettrez point d'adultère; vous ne avait-il juré par l'or et l'argent qu'on offrait déroberez point; vous ne ferez point de faux aux prêtres dans le temple, il était tenu de payer témoignages; etc. Or le Seigneur (nous quittons pour un moment le sens mystique), avant prescrit aux Israëlites d'offrir dans le temple la dîme qu'un jurait-il par l'autel, personne ne le tenait de toutes choses pour l'entretien des prêtres et pour coupable de parjure; mais jurait-il par les des Lévites, dont le Seigneur formait l'unique dons et les oblations, c'est-à-dire, les hosties, héritage, les Pharisiens veillaient uniquement à faire apporter exactement toutes les dîmes prescrites. Quant aux autres commandements très rigoureusement le paiement. Le Sauveur bien plus importants, qu'on les observât ou taxe donc leur conduite de folie et d'hypocrisie, non, ils s'en souciaient fort peu. Le Seigneur par cette raison que le temple est bien plus met donc sur le compte de l'avarice le zèle avec lequel ils exigent les dîmes, même des moindres l'autel bien plus grand que les victimes qui sont légumes, tandis qu'ils négligent les choses imsanctifiées par l'autel. Or le mobile de tout ce portantes, le règlement des affaires litigieuses, la que faisaient les Pharisiens, c'était non la crainte compassion pour les pauvres, les orphelins et les veuves, et la foi en Dieu.

« Conducteurs aveugles qui filtrez un moucrites, qui exigez la dîme de la menthe, de cheron, mais avalez un chameau. » Ibid. 24. Il l'aneth et du cumin, et qui laissez de côté ce me semble que dans le sens que nous avons qu'il y a de plus important dans la Loi, la justice, suivi pour tout ce passage, le chameau doit signila miséricorde et la foi. Il fallait faire ces choses fier la grandeur des commandements, la justice, sans omettre les autres. » Ibid. 23. Il y a dans la miséricorde et la foi; et le moucheron, les la Loi une foule de prescriptions qui ne sont que dîmes de la menthe, de l'aneth, du cumin et des figures; mais il en est d'autres qui, selon la autres petits légumes. Contrairement aux préparole du Psalmiste : « Le précepte du Seigneur ceptes de Dieu, nous avalons et nous négligeons

mendacii, non tenebatur criminis reus [Al. ejus]. Sin oculos Psal. xvIII, 9, quæ statim opera desiderant. autem jurasset in auro et pecunia, quæ in templo Verbi gratia : Non adulterabis; non furtum facies; sacerdotibus offerebatur, statim id in quo juraverat, non testimonium falsum dices, etc. Pharisæi autem, cogebatur exsolvere. Rursum : Si quis jurasset in altari, quia præceperat Dominus (ut interim intellectus mysticos dimittamus) propter alimoniam sacerdotum et autem perjurasset in dono, vel in oblationibus, hoc est, Levitarum, quorum pars erat Dominus, omnium rerum in hostiis, in victimis, et in simila et cæteris, quæ offerri in templo decimas; hoc unum habebant studii, offeruntur Deo super altare, hæc studiosissime repete- ut quæ jussa fuerant, comportarentur; cætera quæ bantur [Al. repetebant]. Arguit ergo eos Dominus, et erant majora, utrum quis faceret, an non, pravipendestultitize et fraudulentize, quod multo majus sit templum bant. Et ex hoc itaque capitulo arguit eos avaritize, quod studiose etiam vilium olerum decimas exigant, et quam hostiæ, quæ sanctificantur ab altari. Totum judicium in disceptatione negotiorum, misericordiamautem faciebant, non oh Dei timorem, sed oh divitiarum que in pauperes, pupillos et viduas, et fidem in Deum, quæ magna sunt, prætermittant.

« Duces cæci, excolantes calicem, camelum autem glutientes. » Camelum puto esse, secundum sensum præsentis loci, et magnitudinem præceptorum, judicium, et fidem. Hæc oportuit facere, et illa non omittere. » et misericordiam, et fidem. Culicem autem decimas Multa in Lege præcepta sunt, quæ typos præferunt menthæ, anethi, cymini, et reliquorum vilium olerum. futurorum. Alia vero aperta sunt, juxta Psalmistam, Hæc contra præceptum Dei, quæ magna sunt, devoratiques qui rapportent du profit.

crites, parce que vous nettoyez les dehors de la sépulcres sont au dehors blanchis à la chaux, coupe et du plat, tandis qu'au dedans, vous êtes pleins de rapine et d'impureté. Pharisien aveugle, nettoie premièrement le dedans de la coupe et du plat, afin que le dehors soit net aussi. » Ibid. 25. 26. C'est en d'autres termes, le même sens que ci-dessus. Le Seigneur continue d'accuser les Pharisiens de mensonge et d'hypocrisie, et leur reproche de se conduire autrement devant les hommes, qu'ils ne le font à l'intérieur de leurs maisons. Il ne veut pas dire que leur religion consiste uniquement dans la coupe et dans le plat; mais qu'ils font en public étalage de sainteté, dans leur extérieur, dans leur langage, leurs phylactères, leurs franges, la longueur de leurs prières et autres choses semblables, tandis qu'ils sont au dedans tout pleins des souillures du vice.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous êtes semblables à des sépulcres blanchis, qui au dehors paraissent beaux aux yeux des hommes, mais qui au dedans sont pleins d'ossements de morts, et de toute sorte de pourriture. Ainsi au dehors, vous paraissez justes aux yeux des hommes, mais au dedans. vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. »

mus atque negligimus, et opinionem religionis in parvis, quæ lucrum habent, diligentiam demonstramus.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia mundatis quod deforis est calicis et paropsidis, intus autem pleni estis rapina et immunditia. Pharisæe cæce, munda prius quod intus est calicis et paropsidis, ut fiat et id quod deforis est mundum. » Diversis verbis, eodem sensu, quo supra, arguit Pharisæos simulationis atque mendacii, quod aliud ostentent hominibus foris, aliud domi agant. Non quod in calice et paropside eorum superstitio moraretur; sed quod foris hominibus ostenderent sanctitatem, in habitu, in sermone, in phylacteriis, in fimbriis, in orationum longitudine, et cæteris hujusmodi, intrinsecus autem essent vitiorum sordibus pleni.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena suntossibus mortuorum, et omni spurcitia. Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justi : intus autem pleni estis hypo-

ces commandements très importants, et sous Ibid. 27. 28. La démonstration qu'il vient de prétexte de religion, nous nous montrons très faire, en les comparant à une coupe et à un scrupuleux et zélés observateurs des petites pra- plat, de leur pureté extérieure et de leur impureté intérieure, il la renouvelle en ce moment, en les « Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypo- comparant à des sépulcres. Car de même que les revêtus de marbre, ornés d'or et de couleurs, mais au dedans sont pleins d'ossements de morts: ainsi les maîtres corrompus qui enseignent d'une façon et agissent d'une autre, respirent la pureté dans leur extérieur, leur vêtement et l'humilité de leur langage, tandis qu'ils sont au dedans pleins de pourriture et de honteuses passions. Et cette condamnation, il la formule plus clairement encore, lorsqu'il ajoute: « Ainsi au dehors vous paraissez justes aux yeux des hommes, mais au dedans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. »

> « Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes, qui ornez les monuments des justes, et qui dites : si nous eussions été du temps de nos pères, nous ne nous fussions pas joints avec eux, pour répandre le sang des prophètes. Ainsi vous vous rendez témoignage à vousmêmes que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes. » Ibid. 29. segq. Par un syllogisme habile, le Seigneur prouve aux Pharisiens qu'ils sont fils d'homicides, puisque, pour se faire une réputation de bonté dans le peuple, et en retirer de la gloire, ils bâtissent des tom-

crisi et iniquitate. » Quod in calice et paropside demonstrarat, eo quod foris loti essent, et intrinsecus sordidi, hoc nunc per exemplum sepulcrorum replicat: quod quomodo sepulcra forinsecus lita sunt calce, et ornata marmoribus et auro coloribusque distincta, intus autem plena sunt ossibus mortuorum; sie et perversi magistri, qui alia docent, et alia faciunt, munditiam habitu vestis, et verborum humilitate demonstrant; intus autem pleni sunt omni spurcitia, et libidine. Denique manifestius hoc ipsum exprimit, inferens: « Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justi; intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate.

« Væ vobis Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia ædificatis sepulcra prophetarum, et ornatis monumenta justorum, et dicitis : Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non fuissemus socii eorum in sanguine prophetarum. Itaque testimonio estis vobismetipsis : quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt. » Prudentissimo syllogismo coarguit eos filios esse homicidarum, dum ipsi opinione honitatis et gloriæ in populos, sepul-